

élaboré le mardi 23 juin 2026 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	22 juin	23 juin	24 juin	22 juin	23 juin	24 juin
44	0	0	0	0	IR	A
49	0	0	0	0	IR	A
53	0	0	0	0	IR	0
72	0	0	0	0	IR	0
85	0	0	0	0	IR	0

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

La région est actuellement touchée par un épisode de canicule exceptionnel. Ces conditions extrêmes conduisent à une augmentation de la production d'ozone, dont les concentrations augmentent graduellement depuis quelques jours sur tous les départements. Aujourd'hui, les concentrations devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation (180 µg/m3) sur les 5 départements. Pour demain, les fortes concentrations devraient persister sur les départements de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

*A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut alors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85

- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest